Annexe 4

NOTICE EXPLICATIVE DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT EN ZONE « NON PRIORITAIRE »

POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXERCICE EN QUALITÉ DE CHIRURGIEN-DENTISTE CONVENTIONNÉ

- Compléter les cadres 1 à 4 du formulaire.
- Écrire lisiblement et en majuscules.
- Lorsque plusieurs choix sont proposés, cocher la case correspondant à votre situation.

CADRE 1 - NATURE DE LA DEMANDE

- Pour une demande d'installation en qualité de chirurgien-dentiste conventionné, indiquer s'il s'agit d'une installation ou d'une 1ere demande avec la case correspondante.
- Pour les chirurgiens-dentistes déjà conventionné(e)s, en cas de changement d'adresse du lieu d'exercice du chirurgien-dentiste cocher la case changement d'adresse.

CADRE 2 - LE DEMANDEUR

Quelle que soit la nature de votre demande, elle se fait à titre personnel. **Aucune demande pour un tiers ne sera étudiée**. Vous devez renseigner très précisément cette rubrique afin de pouvoir être contacté(e) dans les plus brefs délais.

« Adresse personnelle » : indiquer l'adresse de votre domicile.

CADRE 3- VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

1. VOTRE ADRESSE DE CABINET (principal et/ou secondaire)

Vous devez indiquer l'adresse exacte de votre futur lieu d'exercice. Ce cadre doit être correctement rempli.

À défaut, votre demande d'installation ne pourra pas être traitée.

ATTENTION: l'adresse déclarée doit correspondre au lieu d'établissement de votre futur cabinet. Il doit s'agir d'un local professionnel et non d'une simple adresse postale. En aucun cas, il ne peut s'agir d'un cabinet inexistant (plaque professionnelle apposée à l'entrée d'un local ne servant pas à l'usage professionnel).

CADRE 4 - CONDITIONS ET PROJET D'INSTALLATION

SI VOTRE CABINET EST SITUÉ EN ZONE NON PRIORITAIRE

Votre installation ou votre déménagement dans une zone non prioritaire est soumis aux conditions prévues à l'article 35 des dispositions conventionnelles des chirurgiens-dentistes libéraux, à savoir : « À l'exception des dérogations prévues à l'article 35.5, le conventionnement ne peut être accordé à un chirurgien-dentiste libéral dans une zone « non prioritaire » qu'au bénéfice d'un chirurgien-dentiste

libéral désigné comme assurant la succession du professionnel cessant définitivement son activité dans la zone. »

CHOIX DU MOTIF DE LA DEMANDE :

CAS 1 : DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT AU TITRE DU « 1 POUR 1 » AVEC DESIGNATION D'UN SUCCESSEUR

Dans le cas d'une reprise d'activité, faire <u>compléter l'attestation de cessation et de désignation</u> <u>d'un repreneur (page 4)</u> **par le chirurgien-dentiste cessant son activité** (page 4 du formulaire CAS 1).

CAS 2 : DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT ÀTITRE DÉROGATOIRE

Des dérogations sont prévues à l'article 35.5 de la Convention Nationale des chirurgiens-dentistes libéraux:

- « Le conventionnement peut être accordé à titre exceptionnel dans les cas suivants liés à la vie personnelle du chirurgien-dentiste, dûment attestés :
- situation médicale grave du chirurgien-dentiste, du conjoint, d'un enfant ou d'un ascendant direct ;
- <u>mutation professionnelle du conjoint localisée dans la ZNP imposant par ailleurs une résidence dans</u> **cette ZNP, imposée** par exemple, suite à la restructuration économique de l'entreprise du conjoint ;
- situation juridique personnelle (exemple : divorce, garde d'enfant partagée, ...) entraînant un changement d'adresse professionnelle. »

À noter : l'étude de votre demande de conventionnement suit la procédure décrite dans l'article 35.1 et suivants de la Convention Nationale des chirurgiens-dentistes libéraux.

Compléter la demande de conventionnement dérogatoire du CAS 2

LES PIÈCES À FOURNIR

Le formulaire de demande devra être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- > Attestation d'inscription à l'Ordre des chirurgiens-dentistes ;
- Les conditions exactes de l'installation (adresse du cabinet, cabinet de groupe ou individuel) et/ou les conditions de reprise (attestation de cession de patientèle) ;
- Le cas échéant, tout document justificatif en cas de demande de dérogation :
 - situation médicale grave personnelle, du conjoint, d'un enfant, ou d'un ascendant direct : fournir le justificatif de filiation ; les documents médicaux seront adressés dans une enveloppe séparée avec la mention « secret médical » ;
 - mutation de conjoint: fournir le contrat de mariage ou de PACS ainsi que des documents justifiant la mutation dans la ZNP (comprenant l'adresse de la localisation de l'emploi dans la ZNP inscrit au contrat de travail du conjoint), attestée par l'employeur.
 - o <u>situation juridique personnelle</u> entraînant un changement d'adresse professionnelle : **jugement de divorce**, **décision de garde partagée**;

RAPPELS IMPORTANTS:

- Seuls les dossiers complets seront examinés.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE ÉTUDE

- Le dossier doit être adressé à la caisse PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION PAR VOIE POSTALE

RÉFÉRENCES/CONTACTS

> La Convention Nationale des chirurgiens-dentistes sur :

https://www.ameli.fr/chirurgien-dentiste/textes-reference/convention

- ➤ Plus de renseignements au 36.08
- https://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/
- Site internet de l'ARS

DOSSIER A COMPLÉTER ET A RETOURNER AVEC LES PIÈCES JOINTES

PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RECEPTION PAR VOIE POSTALE A

SERVICE RPS – Caisse Générale de Sécurité Sociale 4 Boulevard Doret CS 53 001 97741 SAINT DENIS CEDEX 9





FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT EN ZONE « NON PRIORITAIRE »

Se reporter à la notice explicative jointe en annexe 4 pour renseigner ce formulaire et connaître les pièces justificatives à fournir.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le territoire national est divisé en territoires de vie santé (TVS) classés en 5 catégories de zones selon la méthodologie définie en annexe IV de la convention nationale des chirurgiens-dentistes.

Conformément aux dispositions de la convention nationale les zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé, au sens de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique, dénommées « zones non prioritaires » correspondent aux TVS qui recouvrent les 5 % de la population française totale pour lesquels l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est le plus élevé.

De principe de régulation du conventionnement s'applique dans ces zones « non prioritaires » : un conventionnement ne peut être accordé par un organisme d'assurance maladie à un chirurgien-dentiste libéral dans une zone « non prioritaire » qu'au bénéfice d'un autre chirurgien-dentiste libéral assurant la succession d'un confrère cessant définitivement son activité dans la zone considérée, sauf cas de dérogations prévues à l'article 35.5 de la convention des CDL.

Si vous souhaitez vous installer dans une zone « non prioritaire » soumise au dispositif de gestion partagée du conventionnement au sein des zones « non prioritaires » :

- ✓ Vous devez adresser une demande de conventionnement par lettre recommandée avec accusé de réception, par voie postale
- ✓ Votre dossier, sous réserve qu'il soit complet, est soumis à la Commission Paritaire Départementale (CPD) des chirurgiens-dentistes dans un délai de 30 jours. Cette commission rend ensuite son avis dans un délai maximal de 30 jours suivant sa saisine. À noter que la CPD peut demander des compléments d'information ou souhaiter vous entendre ; vous avez également la possibilité de demander à être entendu par cette commission si vous le souhaitez.
- ✓ La décision du Directeur Général de la caisse vous sera ensuite notifiée soit par email, soit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours.

LE COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION DOIT ETRE ADRESSE A :

SERVICE RPS – Caisse Générale de Sécurité Sociale

4 Boulevard Doret

CS 53 001

97741 SAINT DENIS CEDEX 9





IMPORTANT : Seuls les dossiers complets seront examinés,

- Compléter les cadres 1 à 4 du formulaire.

1. NATURE DE LA DEMANDE (cf. notice cadre 1)

- Ecrire lisiblement et en majuscules.
- Lorsque plusieurs choix sont proposés, cocher la case correspondant à votre situation.

□ Installation
□Changement d'adresse
□ 1ère demande
2. LE DEMANDEUR (cf. notice cadre 2)
NOM:
NOM d'usage :
Prénom :
Adresse personnelle :
Téléphone :
Numéro Assurance Maladie (ADELI) : (Uniquement pour les chirurgiens-dentistes installés)
Numéro RPPS :
Adresse email :
La caisse d'Assurance Maladie à m'adresser par email toute correspondance relative à ma demande d'installation ou à mon exercice professionnel*
□ J'autorise
□ Je n'autorise pas





3. VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE (pièces à joindre cf. notice cadre 5)

Quel est votre statut actuel ?
□ SALARIE(E) Nom de la structure :
□ REMPLACANT(E)
Nom du chirurgien-dentiste remplacé :
□ LIBERAL(E)
□ Titulaire
□ Collaborateur libéral
Cabinet principal : Numéro ADELI :
Adresse actuelle de votre cabinet :
Cabinet secondaire : Numéro ADELI :
Adresse actuelle de votre cabinet :
4. CONDITIONS ET PROJET D'INSTALLATION (pièces à joindre cf. notice cadre 4 et 5)
Motif de votre demande :
2 CAS 1 : demande de conventionnement au titre du « 1 pour 1 » avec désignation de successeur
② CAS 2 : demande de conventionnement à titre dérogatoire
CONDITIONS PROJETEES DE VOTRE INSTALLATION
Adresse du lieu d'installation envisagé :





Date previsionnelle de debut d'activite :	•••••••
Statut envisagé du CD libéral :	
□ Titulaire	
□ Collaborateur	
S'agit-il d'un cabinet :	
□ Principal	
☐ Secondaire (sur un site distinct)	





CAS 1: ATTESTATION DE CESSATION ET DE DÉSIGNATION D'UN REPRENEUR (à remplir par le chirurgien-dentiste libéral cessant <u>et</u> le chirurgien-dentiste libéral repreneur

Vous reprenez la patientèle d'un chirurgien-dentiste qui a cessé son activité dans la zone dans laquelle vous souhaitez vous installer, remplissez l'attestation de désignation d'un successeur suivante :

I - Partie à remplir par le chirurgien-dentiste libéral qui cesse son activité en zone « non prioritaire

» : Date :		
Je soussigné(e),		chirurgien-dentiste libéral(e)
conventionné(e) sous le numéro	Adeli :	
Et enregistré(e) au Conseil de l'C	Ordre des CD sous le numéro F	RPPS :
Exerçant à l'adresse suivante :		
Activité de ce cabinet :	□ Principale	☐ Secondaire
Atteste par la présente cesser d e dont dépend mon cabinet à com		érale dans la zone « non prioritaire » pour le motif suivant :
□ Convenance personnelle□ Changement d'adresse hors	☐ Retraite s de la zone	☐ Changement de département
Cachet :		Signature :





II - Partie à remplir par le(s) titulaire(s) du cabinet<u>et</u> par le chirurgien-dentiste libéral qui cesse son activité

Conformément à la convention nationale des chirurgiens-dentistes (art. 35.1) « Si le chirurgien-dentiste cédant son activité a le statut d'assistant ou de collaborateur libéral, l'attestation de succession est rédigée par le titulaire du cabinet en accord avec l'assistant ou le collaborateur qui co-signe l'attestation. »

Aussi, merci de bien vouloir mentionner les nom et prénom du successeur :				
M./Mme				
Identification du ou des titulaires du cabinet :	Identification du chirurgien-dentiste collaborateur			
- Nom-Prénom – N° RPPS :	qui cesse son activité dans la zone « non prioritaire » :			
- Nom-Prénom – N° RPPS :	- Nom-Prénom – N° RPPS :			
- Nom-Prénom – N° RPPS :	Cachet et signature			

Cachet(s) et signature(s) du ou des titulaires du cabinet





CAS 2 : demande de conventionnement dérogatoire

Précisez de quel cas dérogatoire au principe de régulation, il s'agit :
Dérogation liée à la vie personnelle (la dérogation dans un délai maximum de six mois suivant le changement de situation du professionnel dûment attesté) :
Situation médicale grave de l'intéressé/conjoint/enfant/ascendant fournir le justificatif de filiation; et les documents médicaux (adressés dans une enveloppe séparée avec la mention « secret médical »)
□ Changement d'activité professionnelle du conjoint nécessitant une mobilité géographique imposée fournir le contrat de mariage/PACS/certificat de vie commune, ainsi que des documents justifiant du changement d'activité professionnelle (comprenant l'adresse de la localisation de l'emploi dans la ZNP inscrit au contrat de travail du conjoint), attestée par l'employeur.
 Changement d'adresse liée à une situation juridique personnelle fournir le jugement de divorce/ la décision d'une garde partagée;